

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/4082/Add.3
6 février 1959
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quatorzième session

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TERRITOIRES NON AUTONOMES :
RESUME ET ANALYSE DES RENSEIGNEMENTS COMMUNIQUEES EN
VERTU DE L'ALINEA e) DE L'ARTICLE 73 DE LA CHARTE.
RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

Territoires d'Afrique orientale

SCOTLAND BRITANNIQUE^{1/}

^{1/} En application de la résolution 1332 (XIII) de l'Assemblée générale, le présent résumé est également communiqué au Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes.

NCTE : Les signes employés dans le présent document sont les suivants :

Points de suspension (...)	pas de renseignements
Tiret (-)	négligeable ou néant
Barre oblique (1948/1949)	campagne agricole ou exercice financier
Trait d'union (1948-1949)	moyenne annuelle

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Le Territoire, dont la superficie est d'environ 68.000 milles carrés (176.120 km²), s'étend le long de la côte méridionale du golfe d'Aden.

La population est presque exclusivement somalie, et nomade, pour la plus grande partie. Avant 1940, on évaluait le nombre des habitants à 350.000. Depuis 1945, les estimations ont varié entre 500.000 et 700.000. Une enquête menée en 1951 a donné le chiffre approximatif de 640.000. La capitale est Hargeisa, qui compte environ 45.000 habitants. Il n'existe pas de statistiques de l'état civil qui soient dignes de foi.

CONDITIONS ECONOMIQUES

Les conditions naturelles ont créé une économie fondée sur l'élevage nomade, mais la population commence à s'intéresser à l'agriculture. Dans l'est du Territoire, les habitants retirent un certain revenu des arbres à gomme arabique, à encens et à myrrhe. On a trouvé quelques gisements minéraux, mais les possibilités de développement économique paraissent réduites. Depuis quelques années, deux compagnies pétrolières font des prospections.

Les dépenses publiques sont constamment supérieures aux recettes ordinaires et le Territoire dépend, pour équilibrer son budget, des subventions annuelles du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

TERRES, AGRICULTURE ET ELEVAGE

Exception faite d'un petit nombre de terres sur lesquelles il existe d'anciens droits de pleine propriété et de terres waqfs, les terrains urbains sont donnés à bail par le gouvernement. Hors des villes, presque toutes les terres sont employées pour l'élevage pratiqué par les nomades et sont occupées conformément aux coutumes tribales; on note cependant une tendance à constituer des enclos pour l'agriculture. Les arbres qui fournissent la gomme arabique et l'encens appartiennent à des particuliers, à des familles ou à des groupes faisant partie des tribus.

Le nombre de personnes qui se consacrent à l'agriculture est assez faible, mais il est en augmentation; on estime qu'il y a à peu près 12.000 exploitations agricoles, dont la plupart ont moins de 10 acres. La superficie cultivée était

évaluée en 1946 tantôt à 28.000, tantôt à 50.850 acres, alors qu'on l'évaluait à environ 190.000 acres en 1957; dans un dixième environ des terres cultivées, on a pris des mesures pour la conservation des sols et des eaux. La culture la plus importante est celle du sorgho; on ne croit pas que le rendement dépasse 800 livres à l'acre, bien que, pendant des campagnes favorables, on ait obtenu des rendements de 2.000 livres à l'acre sur des parcelles expérimentales. Les habitants cultivent aussi un peu de maïs, de millet et de légumes.

Les autorités comprennent qu'il importe, dans l'intérêt de l'économie, d'augmenter la production agricole et le Département de l'agriculture, surtout depuis 1950, a lancé un certain nombre de projets de conservation des sols et des eaux, d'irrigation, de recherche et d'enquêtes, grâce aux subventions des Colonial Development and Welfare Funds. En 1953, le Département a commencé à aider directement les cultivateurs en organisant un service de location de tracteurs et en lançant un plan modeste de crédit agricole.

Elevage

Le chameau fournit aux habitants un moyen de transport, ainsi que de la viande, du lait et des peaux. Il demeure ainsi l'unité courante d'évaluation et le moyen d'échange ou de paiement que l'on emploie pour s'acquitter de ses obligations conformément au droit coutumier. Les moutons et les chèvres fournissent le lait, la viande et le ghee et sont exportés sur pied à destination des pays voisins; leurs peaux sont l'une des principales exportations du Territoire. Les bovins ne sont pas nombreux parce qu'ils doivent rester à proximité de l'eau.

Presque tous les animaux domestiques appartenant à des nomades dont beaucoup ne passent qu'une partie de l'année dans le Territoire, il n'a pas été possible de recenser le cheptel. Les estimations varient beaucoup, comme l'indiquent les chiffres ci-après : chameaux, 1,2 million à 4 millions; moutons et chèvres, 4 millions à 8 millions; bovins, 225.000 à 250.000. Des pluies insuffisantes et la pénurie de fourrage qui en résulte causent parfois de lourdes pertes à l'élevage.

Un programme de protection des pâturages, dirigé par un fonctionnaire spécialiste des pâturages, a été l'un des premiers projets de développement, car on a constaté que les pâturages s'épuisaient parce qu'ils étaient mal exploités. Sous sa forme originale, le programme s'est heurté à une opposition et maintenant on s'efforce surtout d'amener les autorités locales et les anciens des tribus à clôturer

spontanément des zones peu étendues. Le souci de protéger les pâturages a inspiré la construction de ballehs (réservoirs d'eau) qui ont pour objet de répartir les animaux sur un espace plus vaste afin de laisser reposer la terre autour des puits existants; à la fin de 1954, dix-neuf de ces réservoirs avaient été construits avec les fonds de développement. Ces mêmes fonds ont aussi servi à engager un spécialiste des cuirs et peaux qui enseigne de meilleures méthodes de dépouillement, de séchage et de conservation.

Le Service vétérinaire du Département de l'agriculture organise des campagnes contre les épizooties; les éleveurs s'intéressent de plus en plus à l'oeuvre du personnel vétérinaire et ont plus souvent recours à lui.

FORETS

Une Division de sylviculture, financée grâce aux fonds du Colonial Development and Welfare, a été créée dans le cadre du Département de l'agriculture et est surtout chargée de protéger les bassins hydrologiques et de veiller à l'utilisation rationnelle des terrains de parcours. A la fin de 1956, 797 milles carrés de réserves forestières avaient été constituées et quelques autres zones avaient été interdites aux troupeaux pendant quelques mois. La Division de sylviculture a créé des plantations destinées à approvisionner les agglomérations en combustibles et contrôle effectivement la fabrication du charbon de bois et de la chaux dans quelques districts. Au nombre des produits forestiers, on trouve le charbon de bois et le miel, dont presque toute la production est consommée sur place, ainsi que les gommes et les résines qui sont exportées (environ 1.150 long tons en 1956). Il semble que la production de bois de construction soit en augmentation : 8.800 pieds cubes de bois en grume ont été exportés en 1956.

PECHE

La pêche ne joue pas un rôle important dans l'économie du Territoire, mais on voit que les eaux côtières sont très poissonneuses. La pêche se pratique surtout le long de la côte; les pêcheurs sont souvent des individus qui ne sont pas scialis, pêchent sans permis et écoulent leurs prises à Aden. La consommation de poisson est insignifiante.

/...

Des crédits ouverts sur les Colonial Development and Welfare funds en 1951 ont permis de faire une enquête sur les possibilités de la pêche locale; un fonctionnaire chargé des pêcheries a été nommé. On s'est efforcé de trouver de nouveaux marchés pour l'exportation du poisson salé; en 1953, la réglementation de la pêche a été amendée et a rendu le permis de pêche obligatoire pour les bateaux dont le propriétaire n'est pas scmali et qui pêchent dans les eaux côtières.

En 1956, la Section des pêcheries a temporairement interrompu ses opérations. En 1955, les exportations de poissons déclarées (surtout requins, thons et sphyrènes) ont atteint 860 long tons. Dans la région orientale du Territoire, il existe une fabrique de conserves de poisson depuis 1947.

INDUSTRIES EXTRACTIVES, ENERGIE ET INDUSTRIE

Conformément à l'Ordonnance de 1928 sur les mines, les droits miniers sont dévolus à la Couronne. En 1946, il n'y avait pas d'activité minière. En 1952 a commencé une enquête géologique financée grâce aux subventions des Colonial Development and Welfare funds. Une nouvelle ordonnance sur les mines a été promulguée en 1953. Les autorisations de prospection et les baux de concessions minières, accordés pour les gisements de gypse, de béryl, de colombite, de mica et de cassitérite sont venus à expiration ou ont été annulés. En 1957, deux compagnies détenaient des permis pour la prospection du pétrole et l'une d'elles avait commencé les forages. De petites quantités de béryl, de colombite, de cassitérite et de mica sont exportées de temps à autre.

Les sources d'énergie électrique sont propriété publique. En 1946, il y avait deux centrales thermiques et, en 1957, il y en avait sept, d'une puissance installée de 1.380 kW au total. Les particuliers ne sont approvisionnés en électricité que dans les deux villes principales.

Il n'y a pas eu de développement industriel autre que l'installation d'une usine de conserves de poisson. Au nombre des industries villageoises figurent le tissage et la fabrication d'objets ménagers et décoratifs pour l'usage familial. Deux tribus travaillent traditionnellement le cuir et le fer.

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

Il n'y a ni chemins de fer, ni voies navigables intérieures, ni services aériens intérieurs. Les transports à l'intérieur du pays se font surtout par camions sur les routes et à dos de chameau sur les pistes.

En 1957, il y avait environ 550 milles de routes de grande communication et de routes principales, ainsi que 2.700 milles environ de routes secondaires; 507 voitures automobiles et 670 camions étaient immatriculés.

Les communications maritimes se font surtout par dhaw; en 1957, un service hebdomadaire de vapeurs reliait Aden et Berbera et, pendant six mois de l'année, il y avait un service mensuel à destination du Royaume-Uni. Le trafic des ports du Territoire a été de 1.140 entrées et sorties en 1946 et de 1.197 en 1957.

En 1957, on a commencé les travaux d'un programme de modernisation des ports, qui coûtera 300.000 livres.

Le Territoire est relié par air à Aden, Mogadiscio et Nairobi. Il y a deux aérodrômes et quatre terrains d'atterrissage. En 1957, de nouveaux bâtiments destinés aux lignes aériennes étaient en construction à l'aérodrome principal.

Comme en 1951, il y a huit bureaux de poste et deux recettes auxiliaires. En 1957, le nombre de téléphones était de 380 dans trois villes, contre 170 dans deux villes en 1951. En 1953, on a commencé l'exécution d'un programme d'expansion des services téléphoniques.

D'importants travaux ont été effectués pour la construction ou l'aménagement des bureaux de poste. Un atelier mobile de télégraphie sans fil a commencé à fonctionner en 1952.

FINANCES PUBLIQUES

Un budget central (territorial) couvre toutes les dépenses. L'exercice financier va du 1er avril au 31 mars; avant le 15 novembre 1948, il allait du 1er juillet au 30 juin. En 1951, la roupie indienne a été remplacée en tant qu'unité monétaire légale par le shilling de l'Est-Africain^{2/}, qui est convertible en livres sterling au pair.

^{2/} Le shilling de l'Est-Africain (Sh.E.A.) est divisé en 100 cents : 20 shillings valent une livre sterling ou 2,80 dollars des Etats-Unis.

Pendant l'exercice financier 1956/1957, les autorités ont institué un système budgétaire double selon lequel la moitié des postes de dépenses est couverte par les recettes locales (services non assistés), tandis que le reste (services assistés) dépend des subventions du Royaume-Uni. Les services non assistés relèvent de la compétence financière du Conseil législatif, sous réserve de certaines garanties. Il n'y a pas de dette publique.

<u>Recettes et dépenses</u>			
(en milliers de livres sterling)			
	<u>1946/47</u>	<u>1952/53^{a/}</u>	<u>1956/57</u>
Recettes			
Territoire	403,9	580,3	794,0
Subvention de la métropole	193,6	580,0	701,8
Subventions des <u>Colonial Development and Welfare funds</u>	<u>38,2</u>	<u>161,2</u>	<u>117,5</u>
Total	635,7	1.321,5	1.613,3
Dépenses			
Territoire (ordinaires)	594,1	905,0	609,2 ^{b/}
Territoire (extraordinaires)	80,2	130,3	886,6 ^{c/}
<u>Colonial Development and Welfare funds</u>	<u>38,2</u>	<u>150,0</u>	<u>139,3</u>
Total	712,5	1.185,3	1.635,1
Principales catégories de recettes territoriales			
Douanes et contributions indirectes	197,9	445,7	636,7
Permis, impôts, etc.	54,3	57,4	63,0
Frais de justice et frais administratifs	8,8	31,1	47,0
Principales catégories de dépenses			
Travaux publics (courants et extraordinaires)	214,5	342,2	445,0 ^{c/}
Police et prisons	92,9	140,8	184,3 ^{c/}
Services médicaux	46,0	84,4	114,9 ^{b/}
Administration locale	-	57,0	73,9 ^{b/}
Enseignement	14,7	48,4	64,9 ^{b/}
Agriculture et services vétérinaires	3,5	23,8	35,5 ^{b/}
Secours et colonisation agricole	2,8	9,4	126,7 ^{b/}

a/ Non compris les recettes et dépenses concernant le prêt à la conversion monétaire.

b/ Services non assistés.

c/ Services assistés.

La majeure partie des recettes du Territoire provient des droits de douane et des droits d'exportation. Une taxe d'habitation sur les bâtiments permanents, qui s'élève à 10 pour 100 de la valeur locative annuelle, a été instituée en 1952; en 1955, on a institué un impôt sur les bénéfices commerciaux. Il n'existe ni impôt sur le revenu ni impôt foncier.

Financement du développement

A la fin de 1955, le Territoire avait reçu 917.232 livres au titre de crédits destinés au développement conformément aux Lois de Colonial Development and Welfare de 1940 et de 1945. Une partie de cette somme, soit 722.000 livres, a été dépensée comme suit :

(en milliers de livres sterling)

Infrastructure	300,8
Services sociaux	210,5
Production	210,8

Les plans de développement, élaborés conformément à la Loi de Colonial Development and Welfare de 1955, prévoient, pour la période de 1956 à 1960, une dépense maximum de 2,5 millions de livres sterling environ, répartie comme suit :

(en milliers de livres sterling)

Infrastructure	554,9
Services sociaux	888,4
Production	950,1
Non affecté	80,0

Les crédits alloués sur les Colonial Development and Welfare funds conformément à la Loi de 1955 se sont élevés en 1957 à 2,2 millions de livres, auxquels s'est ajouté le solde non affecté (environ 195.000 livres) des crédits ouverts conformément aux Lois de 1940 et de 1945. Ces chiffres ne comprennent pas les subventions à la recherche et les programmes administrés par les autorités centrales, pour lesquels les dépenses faites conformément aux Lois de 1940 et de 1945 ont atteint 92.685 livres : les subventions analogues approuvées en vertu de la Loi de 1955 s'élèvent à 77.814 livres.

BANQUES ET CREDIT

La Government Savings Bank, fondée en 1930, est restée la seule jusqu'en 1952, année au cours de laquelle s'est ouverte une banque privée à Hargeisa. Les dépôts de la Savings Bank atteignaient 6.774 livres à la fin de 1946 et 27.903 livres au 31 mars 1957 : pendant la période, le nombre des déposants est passé de 197 à 603.

Le contrôle des changes est exercé par le Contrôleur des changes fixé à Aden, mais le secrétaire principal est habilité à accorder des autorisations pour les importations provenant des "Territoires énumérés".

COMMERCE INTERNATIONAL (en milliers de livres sterling)

	<u>1947</u>	<u>1953</u>	<u>1957</u>
Importations générales	1.184,5	1.904,0	4.015,5
Exportations d'origine locale	710,3	1.064,0	1.355,4
Principales importations			
Denrées alimentaires	433,4	738,9	1.241,0
Produits manufacturés	...	759,0	1.367,2
Machines et matériel de transport	...	111,5	783,4
Principales exportations d'origine locale			
Animaux sur pied (chameaux, chèvres, ovins et bovins)	136,6 a/	515,9	919,7
Cuir et peaux	299,7 a/	497,9	356,9
Gommés et résines	15,6 a/	17,0	54,0

a/ 1947/1948.

Le commerce se limite presque exclusivement à l'exportation de quelques produits primaires et à l'importation de presque toutes les denrées alimentaires (viande exceptée), de tous les biens de consommation et de tous les matériaux de construction.

Direction des échanges

Les principales sources d'importation sont le Royaume-Uni et l'Inde, qui représentent ensemble de 50 à 60 pour 100 des importations totales. Les exportations sont surtout dirigées sur Aden.

Le commerce de transit, dont la valeur s'est élevée en 1957 à 171.900 livres, se fait surtout avec l'Ethiopie et avec le Territoire sous tutelle de la Somalie sous administration italienne.

CONDITIONS SOCIALES

La population est de race, de langue et de religion homogènes, à l'exception d'un petit nombre de fonctionnaires, et de commerçants indiens et arabes.

Les femmes ne font l'objet d'aucune mesure discriminatoire, de caractère législatif ou économique, et le système du purdah est pour ainsi dire inconnu. La prostitution n'existe pas, sauf dans les grandes villes, où elle est insignifiante. L'enseignement officiel pour les filles a été institué en 1947 et deux écoles primaires ont été subventionnées à cette fin.

MAIN-D'OEUVRE ET EMPLOI

La plupart des habitants s'occupent d'élevage et une minorité se consacre à l'agriculture de subsistance. C'est le gouvernement, surtout le Département des travaux publics, qui est l'employeur principal. Il n'y a pas pénurie de manoeuvres, mais les artisans qualifiés sont rares. Beaucoup d'hommes s'engagent comme marins ou exercent d'autres métiers hors du Territoire. Il n'y a ni service de la main-d'oeuvre, ni bourse du travail ni syndicat, mais, dans tous les principaux services ministériels, il existe des comités du personnel qui pourraient s'occuper d'éventuels conflits du travail. A la fin de 1957, 35 conventions de l'Organisation internationale du Travail étaient devenues applicables au Territoire. En 1953, l'Ordonnance relative aux contrats d'emploi a supprimé les sanctions pénales contre les travailleurs.

Taux de salaires et nombre de travailleurs employés par le Département des travaux publics

	<u>1948</u>		<u>1953</u>		<u>1957</u>	
	<u>Salaire</u>		<u>Salaire</u>		<u>Salaire</u>	
	<u>journalier</u>		<u>journalier</u>		<u>journalier</u>	
	<u>brut</u>		<u>brut</u>		<u>brut</u>	
	<u>Sh.c.</u>	<u>Sh.c.</u>	<u>Sh.c.</u>	<u>Sh.c.</u>	<u>Sh.c.</u>	<u>Sh.c.</u>
		<u>Nombre</u>		<u>Nombre</u>		<u>Nombre</u>
		<u>de</u>		<u>de</u>		<u>de</u>
		<u>travail-</u>		<u>travail-</u>		<u>travail-</u>
		<u>leurs</u>		<u>leurs</u>		<u>leurs</u>
Chefs d'équipe	2,25 - 7,50	10	4,10 - 5,65	20	5,40 - 7,30	48
Maçons,						
charpentiers,						
forgerons,						
plombiers	2,60 - 6,75	330	4,85 - 8,75	260	6,60 - 10,70	524
Peintres	1,70 - 2,20	60	3,40 - 4,50	37	6,60 - 10,70	35
Manoeuvres	1,70 - 2,00	1.500	2,75	932	4,25	1.092

Il n'y a eu depuis 1946 aucun changement notable dans la durée de la journée de travail, qui ne dépasse pas huit heures et demie.

/...

Il n'a pas encore été possible de calculer un indice exact du coût de la vie; dans les villes, le coût de la vie tend à suivre le prix des importations.

URBANISME, AMENAGEMENT DES CAMPAGNES ET HABITATION

La plupart des habitants étant nomades vivent dans des constructions démontables appelées "aqals". Depuis 1946, on assiste à un exode marqué de la population vers les villes, surtout vers la capitale, mais la plupart des nouveaux citadins ont tendance à continuer à vivre dans les aqals qui sont insalubres dans les conditions urbaines. En 1950, on estimait que, dans la capitale, sur une population de 32.000 personnes, 26.000 au moins vivaient dans des aqals et un ou deux mille, dans des "arish" (constructions à toits plats dont les murs sont en clayonnage revêtus de boue ou d'argile). Les mauvaises conditions de logement ont amené à créer, en 1952, une Commission centrale de l'urbanisme, conformément à l'Ordonnance de 1947 sur l'urbanisme. Chaque ville possède maintenant une Commission de l'urbanisme responsable devant le Comité central; des plans urbains ont été approuvés pour trois villes.

Les autorités encouragent la construction de maisons de pierre et tous les bâtiments permanents doivent être approuvés par les autorités sanitaires et par le Département des travaux publics. En 1955, le gouvernement a établi un programme de prêts au logement à l'intention des fonctionnaires. Les artisans qualifiés sont formés par le Département des travaux publics et à l'Ecole professionnelle; les sujets très doués sont envoyés dans le Royaume-Uni pour y poursuivre leur fonction.

SECURITE SOCIALE ET SERVICES SOCIAUX

Il n'existe pas d'organisation distincte pour la sécurité sociale et les services sociaux : ces domaines relèvent du Département de la santé, du fonctionnaire de l'information et des commissaires de district. En cas de situation exceptionnelle, comme pendant la famine de 1950/1951, le gouvernement prend des mesures pour la distribution de secours d'urgence.

Depuis 1950, tous les fonctionnaires qui ont droit à la retraite sont tenus de contribuer à un Fonds de pension des veuves et orphelins et les employés publics qui n'ont pas droit à la retraite doivent verser des cotisations à un Fonds de prévoyance. En 1953, a été promulguée une Ordonnance relative aux accidents du travail.

PREVENTION DU CRIME ET TRAITEMENT DES DELINQUANTS

Le nombre des infractions contre les personnes a légèrement diminué, tandis que celui des infractions contre les biens, des vols notamment, augmentait considérablement. La diminution du nombre des infractions mineures depuis 1947 s'explique surtout par la suppression ou l'adoucissement des règlements relatifs à la défense (Defense Regulations).

Il existe maintenant une prison centrale pour les délinquants qui doivent purger des peines de plus de six mois, et une prison dans chaque district pour les peines de courte durée; toutes les prisons ont été modernisées. L'administration pénitentiaire a été placée sous la direction du Commissaire des prisons en 1950. La législation concernant le traitement des délinquants a été progressivement modifiée; en 1948, on a institué un taux uniforme de remise d'un sixième des peines d'emprisonnement; en 1949 a été promulguée une Ordonnance sur les enfants et les adolescents qui prévoit un système permettant de leur assurer un traitement spécial et l'on a réduit le pouvoir des tribunaux de prononcer des châtiments corporels; à la fin de 1949, l'instruction scolaire a été instituée pour les délinquants juvéniles et peu après on a créé un enseignement pour les détenus adultes. En 1953, une nouvelle Ordonnance sur les prisons est entrée en vigueur. La moyenne journalière de la population des prisons est tombée de 536 en 1947 à 426 en 1955, puis est remontée à 645 en 1957; le nombre des jeunes gens détenus est tombé de 178 en 1947 à 7 en 1957. Il n'y a pas de service d'aide post-pénitentiaire.

SANTE PUBLIQUE

Le Département de la santé est chargé de l'inspection et de fonctions consultatives en matière de salubrité, mais c'est aux comités et conseils municipaux de prendre les mesures nécessaires. Il n'y a ni médecin exerçant à titre privé, ni mission ou association philanthropique de caractère médical.

Personnel médical et sanitaire

	<u>1946</u>	<u>1953</u>	<u>1957</u>
Médecins agréés)	12	11	12
Médecins autorisés)		1	1
Assistants médicaux	12	13	8
Infirmières diplômées		6 ^{a/}	6 ^{a/}
Infirmières et infirmiers diplômés)	142	...	44
Infirmières et infirmiers ayant une) formation partielle		92	194
Techniciens de laboratoire et radiologues	...	1	4
Pharmaciens	2	1	1
Inspecteurs sanitaires	...	...	10

a/ Ces infirmières diplômées sont également sages-femmes diplômées.

Etablissements hospitaliers

En 1947, il y avait sept établissements principaux, renfermant au total 625 lits, alors qu'en 1957, les formations sanitaires étaient les suivantes :

	<u>Nombre</u>	<u>Nombre de lits</u>
Hôpitaux généraux	3	424
Hôpitaux pavillonnaires	3	146
Dispensaires :		
pour consultations seulement	14	-
avec lits	2	20
Services spécialisés :		
services pour tuberculeux dans les hôpitaux généraux	1	37
centres de lutte antituberculeuse	1	145
Hôpitaux psychiatriques	1	65
Centres de protection maternelle et infantile	1	-
Centres de lutte antivénérienne	3	-

Les principaux progrès à signaler au cours des dix dernières années ont été la construction d'un nouvel hôpital, l'agrandissement et la modernisation d'autres établissements et l'organisation de services de protection maternelle et infantile.

Les possibilités qui existaient dans le Territoire pour la formation des infirmiers, des infirmières, des sages-femmes, des assistants médicaux, des assistants de laboratoire et des pharmaciens, ont récemment été regroupées en une Ecole de médecine. Des cours élémentaires d'instruction médicale ont aussi été

organisés pour certains membres de tribus qui devraient ensuite s'occuper de la population nomade en se déplaçant avec elle. Ils ne sont pas rémunérés, mais les médicaments destinés à être distribués leur sont fournis gratuitement. En 1957, il y avait au Royaume-Uni 3 Somalis qui faisaient des études de médecine; un se préparait à être dentiste, deux à être infirmiers et trois jeunes filles recevaient une formation d'infirmière.

Une campagne de lutte contre la fièvre récurrente propagée par les tiques a été organisée avec succès dans les villes depuis 1950 et le nombre des cas signalés est tombé de 318 en 1948 à 3 en 1957. La lutte contre le paludisme a été entreprise en grand, avec l'aide du FISE, en 1956 dans les zones de pâturages, tandis que dans les villes, les bâtiments publics sont l'objet, depuis quelques années, de pulvérisations d'insecticide à effet rémanent. En 1957 on a approuvé un programme de lutte antituberculeuse.

Les maladies les plus fréquentes chez les nomades sont la pneumonie et le paludisme; les maladies vénériennes, la tuberculose, les ulcères tropicaux, la conjonctivite et la sous-alimentation sont répandus dans les régions urbaines.

Il n'y a pas de statistiques de l'état civil; une enquête menée en 1950 parmi les enfants des écoles a fait apparaître un taux de fécondité féminine de 6,9 enfants par mère; 32,5 pour 100 environ meurent en bas âge ou avant d'atteindre l'âge adulte.

Il n'y a pas de système d'égouts. Des systèmes de canalisations d'eau fonctionnent dans six villes; les agglomérations plus petites sont alimentées par des porteurs d'eau ou des voitures. Presque toute l'eau distribuée a une forte teneur en sels minéraux et provient, pour la plus grande partie, de puits peu profonds plus ou moins pollués.

CONDITIONS DE L'ENSEIGNEMENT

L'objectif actuel de l'enseignement est d'instruire un nombre suffisant de garçons et de filles pour pourvoir la fonction publique et les entreprises commerciales et de former des artisans et techniciens qualifiés.

Avant la deuxième guerre mondiale, le rôle du gouvernement en matière d'enseignement se bornait au versement de petites subventions à quelques écoles coraniques et à l'octroi d'un nombre limité de bourses d'études qui permettaient à leurs bénéficiaires d'étudier au Soudan ou à Aden. Un directeur de l'enseignement a été nommé en 1943. Après la création de quelques écoles primaires et d'une école

moyenne, une Ordonnance sur l'enseignement a été promulguée en 1948 et un plan pour le développement de l'instruction a été dressé l'année suivante; en 1952, on a créé une école professionnelle et un centre de formation pour les employés de bureaux et les instituteurs; en 1953 se sont ouvertes la première école secondaire et la première école publique pour filles. L'expansion rapide de l'enseignement, rendue possible par un crédit de 619.700 livres provenant des Colonial Welfare and Development funds, est prévue pour les années 1957 à 1960. Il n'y a pas de statistiques de l'analphabétisme; le nombre des adultes sachant lire et écrire, qu'on évaluait à un millier en 1946, a beaucoup augmenté depuis.

L'instruction n'est pas obligatoire et il faut payer des frais de scolarité dans les écoles primaires et secondaires, mais 20 pour 100 des élèves peuvent être admis gratuitement. A l'exception des écoles coraniques, tous les établissements d'enseignement sont inspectés et administrés par le Département de l'éducation ou par les autorités locales.

Il existe une commission de l'enseignement dans chaque district. Au siège du Département de l'éducation, une commission des bourses attribue des bourses d'études à l'étranger et une commission du personnel (comprenant deux Somalis élus) fait des recommandations concernant l'avancement des membres du personnel enseignant. En 1954, une commission permanente, composée du directeur de l'enseignement et de six personnalités somalies, a été chargée de formuler des recommandations touchant les principes directeurs de la politique à suivre dans le domaine de l'éducation. Une commission de la formation professionnelle a été créée en 1956 et exerce des fonctions consultatives en matière d'enseignement professionnel.

A quelques exceptions près, qui ont trait à des matières spécialisées, tout le personnel enseignant, ainsi que les directeurs des écoles primaires et moyennes, sont maintenant somalis.

Il existe dans toutes les villes et dans la plupart des collectivités rurales des écoles coraniques qui peuvent être considérées comme des établissements préprimaires. L'âge d'entrée est de cinq à neuf ans. Dans les écoles primaires publiques, l'enseignement comprend trois années d'études, suivi de quatre années dans les écoles professionnelles ou les écoles moyennes pour les élèves qui réussissent les examens d'entrée dans ces établissements. En sortant de l'école moyenne, les garçons peuvent entrer soit au Centre de formation, qui organise des cours de deux ans pour la formation d'instituteurs et de secrétaires, ou dans une école secondaire

/.../

avec internat où les études durent quatre ans et sont sanctionnées par le certificat général d'éducation. Dans les écoles primaires, l'enseignement est donné en arabe, puisque le somali ne possède pas encore de forme écrite; dans les écoles moyennes, il se fait en anglais, l'arabe étant enseigné comme matière. Le programme d'études primaires et moyennes suit le programme des écoles soudanaises correspondantes.

En 1955, on a commencé un projet-pilote pour l'instruction des nomades.

Ecoles^{a/}

	<u>1947</u>	<u>1953</u>	<u>1957</u>
Primaires	11	19	26
Moyennes	1	2	9
Secondaires	-	1	1
Techniques et professionnelles	-	2	2
Normales	-	1	1

a/ Sans compter les écoles coraniques.

Personnel enseignant^{a/}

	<u>1947</u>		<u>1953</u>		<u>1957</u>	
	<u>Hommes</u>	<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>	<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>	<u>Femmes</u>
Ecoles primaires)	40		62	3	57	5
Ecoles moyennes)					34	2
Ecoles secondaires	-	-	5	-	8	-
Ecoles techniques et)	-	-	2	-	5	-
professionnelles)					2	-
Ecoles normales)						

a/ Ces effectifs ne comprennent pas le personnel enseignant des écoles coraniques.

Elèves^{a/}

	<u>1947</u>		<u>1953</u>		<u>1957</u>	
	<u>Garçons</u>	<u>Filles</u>	<u>Garçons</u>	<u>Filles</u>	<u>Garçons</u>	<u>Filles</u>
Ecoles primaires	418 b/	24	1.040	29	1.342	97
Ecoles moyennes	107	-	326	-	595	38
Ecoles secondaires	-	-	16	-	68	-
Ecoles techniques et)	-	-	18	-	86	-
professionnelles)					27	-
Ecoles normales)						

a/ Ces effectifs ne comprennent pas les élèves des écoles coraniques.

b/ Y compris 45 élèves qui recevaient une formation professionnelle.

Les écoles coraniques sont considérées comme un lien vital entre les écoles publiques et la culture et la religion traditionnelles du peuple somali. Le nombre des écoles coraniques subventionnées est passé de 31 en 1947 à 120 en 1957 et les autorités scolaires ont actuellement pour règle de ne pas admettre dans les écoles primaires publiques des enfants qui n'ont pas fréquenté les écoles coraniques pendant au moins deux ans.

Après l'ouverture du Centre de formation en 1953, on a renoncé à former des instituteurs au Soudan et on a décidé, en revanche, d'attribuer chaque année deux bourses d'études dont les bénéficiaires peuvent aller au Soudan ou dans le Royaume-Uni se préparer aux fonctions de professeurs d'écoles moyennes et secondaires; en 1957, le nombre des bourses d'études a été porté à cinq par an. Depuis 1956, le Département de l'enseignement organise des cours facultatifs pour les instituteurs des écoles coraniques.

En 1957, les cours du soir pour les hommes, qui n'avaient pas pris beaucoup d'extension pendant la période précédente, se sont considérablement développés et leur effectif est passé de 300 en 1956 à 1.000 en 1957. Un internat pour l'instruction des adultes était en voie de construction en 1957. Plusieurs services ministériels organisent des cours de perfectionnement pour leurs employés.

Pendant la période étudiée, 42 bourses d'études, financées grâce aux subventions des Colonial Development and Welfare funds ont été attribuées à des fonctionnaires somalis possédant une formation secondaire pour leur permettre de poursuivre à l'étranger des études supérieures, professionnelles ou techniques.

INSTITUTIONS CULTURELLES ET INFORMATION DES MASSES

En 1945, il y avait une bibliothèque centrale pour le personnel enseignant et l'école moyenne possédait une petite bibliothèque. Depuis, on a construit dans tous les chefs-lieux de district des centres communautaires où il est possible de consulter des livres et des revues. Les nouvelles écoles moyennes, secondaires et professionnelles sont également pourvues de petites bibliothèques. En 1957, on a ouvert une salle de lecture où le personnel enseignant peut consulter des ouvrages de référence.

/... 1

Il existe un Département de l'information, chargé de publier deux fois par mois des feuilles d'information, une en anglais et une en arabe; il est aussi chargé des services de radiodiffusion, de la production de films et de leur projection. Il n'y a encore dans le Territoire ni journaux ni revues. On compte trois cinémas et le Département de l'information dispose d'un camion équipé pour la projection de films qui parcourt le pays. Environ 250 appareils récepteurs de radio ont été distribués aux villages et l'on estime que le public possède environ 1.500 appareils récepteurs. Il y a une station de radiodiffusion; un nouvel émetteur de 5 kW a été installé en 1957.
